



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC



CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

BULLETIN OFFICIEL | AMTSBLATT

Rubrique: Poursuites pour dettes

Sous-rubrique: Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite

Date de publication: SHAB, KABVS 12.07.2024

Visible par le public jusqu'au: 12.07.2025

Numéro de publication: SB01-0000003718

Entité de publication

Office des poursuites des districts de Sion, Hérens et Conthey, Rue de la Piscine 10, 1950 Sion

Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite Robert Daniel Darmanin

Débiteur(s):

Robert Daniel Darmanin
Nationalité: Royaume-Uni
Date de naissance: 06.01.1972

Pays: Emirats arabes unis

Objet(s) à vendre aux enchères:

Commune d'Evolène :

Bien-fonds RF No 17709, folio 116, Le Plan de Bréonna, surface totale 638 m², soit une autre surface à revêtement dur 42m² et un champ, pré, pâturage 596 m²

Bien-fonds RF No 17710, folio 116, Le Plan de Bréonna, surface totale 1'203 m², soit une habitation, No. bâtiment 2781 72m², autre revêtement dur 124 m² et pré, champ 1'007 m²

Estimation officielle par expert : Fr. 570'000.--

Vente aux enchères

Le 12.09.2024 à 11:00 heure, Salle au sous-sol du Café de la Place à Vex, Place du Cotterd 1, 1981 Vex

Remarques juridiques:

Une attention particulière doit être portée à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) et à l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (OAIE).

Pour autant qu'elles ne soient pas constatées par les registres publics, les prétentions non annoncées dans le délai imparti sont exclues de la participation au produit de la vente.

De même, les créanciers nantis de titres de gage doivent annoncer leurs créances garanties par nantissement.

Référence est par ailleurs faite aux conditions de mise aux enchères.
Publication selon les art. 133, 134, 135, 138 LP; art. 29 de l'ORFI du 23 avril 1920.

Délai de production: 02.08.2024

Date de dépôt des conditions de vente et de l'état des charges: à partir du
09.08.2024

Point de contact:

Office des poursuites des districts de Sion, Hérens et Conthey
Rue de la Piscine 10
1950 Sion

Remarques:

Les informations sur la vente aux enchères peuvent être consultées sur le site internet des offices des poursuites et faillites du canton du Valais à l'adresse www.vs.ch/web/spf/encheres.

Les personnes intéressées à visiter l'immeuble sont priées de s'annoncer à l'office des poursuites dès le 9 août 2024 (contact F. Fournier 027 606 16 23).

Les enchérisseurs devront se munir d'un acte d'état civil et pour les sociétés d'un extrait récent du registre du commerce.

Montant à payer à l'enchère : CHF 75'000.- représentant un acompte de CHF 57'000.- et une avance de frais de CHF 18'000.- sur les émoluments et débours de l'office. Possibilités de paiement : 1) à l'enchère : en espèce ou par remise d'une garantie bancaire irrévocable et illimitée dans le temps. Les chèques, attestations de financement, relevés de compte ou autres documents similaires ne sont pas acceptés. 2) avant l'enchère : par consignation du montant total de CHF 75'000.- sur le compte de l'office des poursuites (IBAN CH26 0900 0000 1900 0230 8).

Le solde du prix de vente doit être payé dans le mois avec intérêts à 5% dès le jour de la vente.

La vente est requise par des créanciers saisissants.